UNSA TERRITORIAUX CeA

Newsletter syndicale - janvier 2023

(temps de lecture : moins de 4 mn)

UNSA info

Rendez-vous le 31 janvier, 14h
square de la Bourse à Mulhouse
avenue de la Liberté à Strasbourg

VOS ACTUS CeA

L'équipe de l'UNSA CeA se renouvelle et s'enrichit

Sylvie GUTHMANN rejoindra début février la permanence UNSA. Elle enrichira l'équipe de son expérience d'élue UNSA dans les instances paritaires du département du Haut-Rhin et ses compétences acquises en tant que représentante syndicale pendant de nombreuses années.
Au revoir et merci à Sandrine SCHMITT pour son aide précieuse ces dernières années, pour ses encouragements, ses idées et son soutien indéfectible.

En savoir + : les élu·es et représentant·es de l'UNSA CeA

VOS RETRAITES

2 millions le 19 janvier… et plus encore le 31 !

"*Derrière ce sujet des retraites, c'est toute la conception sociale de notre société qui est interrogée. Nous, à l'UNSA nous voulons que la promesse Républicaine soit tenue, que la justice sociale devienne réalité et que l'humanisme en acte soit notre quotidien*." Laurent ESCURE, secrétaire général de l'UNSA

- L'UNSA refuse **une réforme des retraites injuste socialement et non fondée** : cliquez pour lire la vidéo
- **Les retraites, un problème beaucoup plus général** (pénibilité, politique familiale, etc.) : Dominique Corona, secrétaire général adjoint de l'UNSA, le syndicat des propositions, était sur BFM Business : cliquez ici
- **Le communiqué de l'intersyndicale** appelant à manifester votre opposition à ce projet : cliquez ici
- **Les vrais/faux de la réforme** : entre approximations de certains commentateurs et "propagande" gouvernementale, faites le point sur les différents arguments : cliquez ici
- **Avez-vous signé la pétition intersyndicale ?** Sinon, rattrapez-vous en cliquant ici

VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Hausse du minimum de traitement

Depuis le 1er janvier 2023, le minimum de traitement dans la fonction publique s'élève à **1 712,06 euros bruts mensuels**. Cette augmentation a été décidée en **répercussion de la hausse du SMIC** dans le secteur privé.

En savoir +

Le forfait mobilités durables passe à 300 euros

Le dispositif vient d'être modifié :

- extension aux **engins de déplacement personnel motorisés** et à l'ensemble des **services de mobilité partagé**
- **cumul intégral** du forfait **avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport** en commun
- nombre minimal de **30 jours** par an
- montant maximum **300 euros** par an

Pour inciter les agent·es du service public à utiliser des modes de déplacements alternatifs, l'UNSA Fonction Publique demande son augmentation à hauteur de 700 € annuels, comme pour les salarié·es du privé.

En savoir + : le détail des évolutions

Indemnité télétravail : revalorisation au 1er janvier 2023

L'indemnité forfaitaire quotidienne de télétravail passera de 2,50 € à **2,88 €, soit un forfait annuel maximum de 253,44 euros** au lieu de 220 euros.
Pour l'UNSA Fonction Publique, la seule solution pour contrer l'inflation est de revaloriser d'une part la valeur du point d'indice à hauteur de 10 %, ainsi que les composantes indemnitaires de la rémunération. Elle revendique l'organisation d'une nouvelle conférence salariale.

En savoir +

VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES

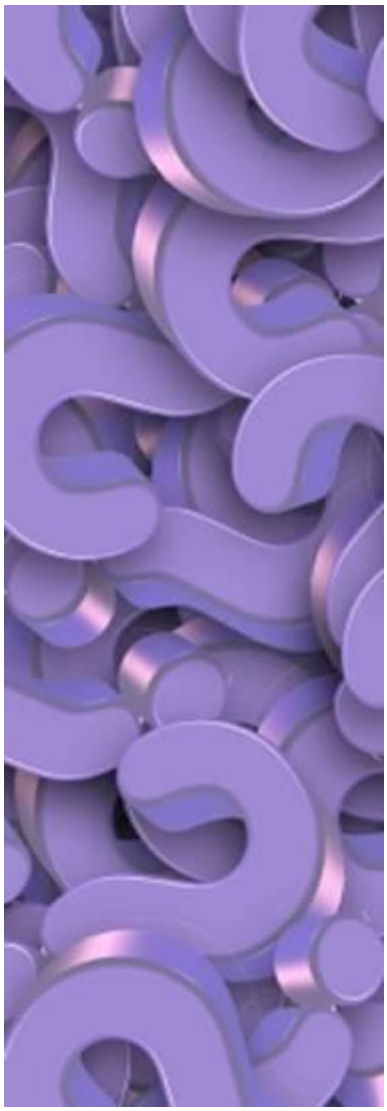

Contractuelle, je viens de réussir un concours. La collectivité doit-elle publier une vacance d'emploi pour l'emploi que j'occupe ?

Non, si votre emploi actuel correspond aux missions du cadre d'emploi auquel votre inscription sur la liste d'aptitude vous donne accès.

Assistante familiale, je suis en arrêt de travail. La CeA doit-elle organiser ma visite médicale de reprise, avant ma reprise effective ?

Non. Dès que l'administration a connaissance de votre fin d'arrêt de travail, un·e médecin du travail est saisi·e pour vous convoquer dans les 8 jours calendaires qui suivent votre reprise effective.
Vous êtes tenue de passer une visite médicale de reprise auprès d'un·e médecin du travail, après :

- ✓ un congé de maternité
- ✓ une maladie professionnelle
- ✓ un arrêt pour accident de travail d'au moins 30 jours
- ✓ une maladie ordinaire d'au moins 60 jours, depuis le 31 mars 2022, contre 30 jours précédemment.

Si vous êtes privée de cette visite du fait de l'employeur et non du médecin du travail, vous ouvrez droit au versement de dommages et intérêts.

Est-ce à moi de supporter les coûts en cas de verbalisation liée au mauvais état du véhicule de service que j'ai utilisé ?

Non. L'administration est garante du bon fonctionnement des véhicules de service de façon à assurer la sécurité de tout le monde. **Elle est donc tenue de supporter toute verbalisation liée à leur éventuel mauvais état.** Il ne faut donc pas hésiter à **signaler tout dysfonctionnement ou incident constaté**.
En revanche, vous êtes responsable de toute infraction au Code de la route (téléphone au volant, excès de vitesse, franchissement d'une ligne continue, etc.)

Pour d'autres questions-réponses,
rendez-vous sur la foire aux questions de notre blog

VOS INFOS NATIONALES

L'UNSA plus forte pour protéger les agent·es du service public

Les élections professionnelles de décembre dernier confirment **la dynamique positive de l'UNSA sur les trois versants de la fonction publique**. Cette progression régulière depuis 2011 lui permet d'atteindre 11,7 %, soit + 0,5 point par rapport à 2018, et de gagner **un siège supplémentaire au Conseil Commun de la Fonction Publique** où elle détiendra désormais 4 sièges. L'UNSA Fonction Publique renouvelle ses remerciements à tous et toutes les agentes qui lui ont fait confiance.

En savoir +

RSA : accompagner les bénéficiaires

Une personne sur trois ayant droit au RSA n'y a pas recours et près d'un quart des personnes sans domicile travaillent. Pour l'UNSA, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la lutte contre le non recours doivent être au cœur des expérimentations.

En savoir +

Travail illégal : un trou de 7 milliards pour les finances sociales

L'UNSA siège au Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS), qui examine chaque année le rapport annuel sur la lutte contre le travail illégal et les contrôles comptables d'assiette. À l'heure où le gouvernement cherche des recettes pour notre système de retraite, l'UNSA lui suggère de déployer des moyens suffisants pour mieux détecter les fraudes et pour assurer un réel recouvrement des sommes détournées.

En savoir +

VOS MAGAZINES ET PODCASTS

Résultats des élections professionnelles et les grands enjeux pour 2023

Au sommaire :

- Les résultats des élections professionnelles sont connus et ils sont bons pour l'UNSA (0'20)
- Quels sont les grands enjeux de l'année 2023 pour l'UNSA-FP ? (1'26)
- À propos des réformes, qu'en est-il des retraites ? (2'50)
- Y-a-t'il d'autres enjeux spécifiques à la fonction publique en dehors des retraites et des salaires ? (4'28)

J'écoute mon podcast

Le Canard des Territoriaux de janvier 2023

- Décryptage et réactions au projet de réforme des retraites
- Questions-Réponses : droit de grève

Je lis mon Canard

Il est encore temps !
L'UNSA CeA vous souhaite
une belle et heureuse année 2023